

Val-d'Or, le 7 mai 2018

À : **M^{me} Pascale Labbé**
Ministère de la Justice

c.c. : **M^e André Fauteux, Ministère de la Justice**
M^e Marie-Paule Boucher, Ministère de la Justice
M^e Denise Robillard, Ministère de la Justice
M^{me} Deirdre Geraghty, Ministère de la Justice
M^{me} Andréane Lespérance, Secrétariat aux Affaires autochtones

De : **M^e Marie-Andrée Denis-Boileau, Procureure**

Objet : **Demande de renseignements dans le cadre des travaux de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès**

Dossier : **DG-0177-C**

Madame Labbé,

Dans le cadre de ses travaux, la *Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès* (CERP) sollicite la collaboration du Ministère de la Justice du Québec afin d'obtenir **des informations sur les adaptations des programmes de déjudiciarisation pour les personnes Autochtones.**

À cet effet, nous demandons au Ministère de la Justice du Québec de nous fournir des informations quant aux questions suivantes :

1. Toute information relative aux politiques, directives, pratiques ou mesures prises pour adapter les programmes de déjudiciarisation aux réalités des personnes Autochtones aux prises avec des problématiques de santé mentale ou de toxicomanie, notamment :
 - a. Portant sur les programmes en santé mentale tels que le PAJ-CVAT au Palais de Justice de Val-d'Or, le PAJ-SM à la Cour municipale de Montréal, le PIL-SM au Palais de Justice de Laval, le PAJ-SM au Palais de Justice de Trois-Rivières, le PAJ-SM au Palais de Justice de St-Jérôme, etc.
 - b. Portant sur les programmes liés au traitement des dépendances, tels que le PAJ-TO à la Cour municipale de Montréal, le PTTCQ au Palais de Justice de Montréal, le projet pilote de PTTCQ dans le Nord, etc.
 - c. Le cas échéant, les statistiques sur le nombre de personnes Autochtones intégrées dans ces programmes.

Nous vous prions de nous transmettre toute autre information ou document pouvant étayer ou soutenir les informations que vous nous fournirez en réponse à cette demande, même s'ils ne se retrouvent pas dans la liste ci-haut. Ces documents serviront à remplir le mandat de la CERP :

La Commission d'enquête provinciale a pour mandat d'enquêter, de constater les faits, de procéder à des analyses afin de faire des recommandations quant aux actions correctives concrètes, efficaces et durables à mettre en place par le gouvernement du Québec et par les autorités autochtones en vue de prévenir ou d'éliminer, quelles qu'en soient l'origine et la cause, toute forme de violence et de pratiques discriminatoires, de traitements différents dans la prestation de certains services publics offerts aux Autochtones du Québec : les services policiers, les services correctionnels, les services de justice, les services de santé et les services sociaux ainsi que les services de protection de la jeunesse.

Dans un premier temps, nous vous demandons de nous aviser, dans un délai de **cinq (5) jours**, si vous n'êtes pas en mesure de répondre à la présente demande, quelle qu'en soit la raison. Le cas échéant, veuillez nous faire part de vos motifs d'incapacité par courriel à jacinthe.poisson@cerp.gouv.qc.ca.

Dans un deuxième temps, nous vous demandons de répondre à la présente en nous communiquant les informations et la documentation demandées dans les **trente (30) prochains jours**.

Pour ce faire, vous pouvez procéder par courriel à nicole.durocher@cerp.gouv.qc.ca. S'il s'agit de documents confidentiels, nous vous proposons de mettre à votre disposition notre plateforme de Partage sécurisé de documents (PSD). Si cette proposition vous convient, veuillez nous l'indiquer par courriel à nicole.durocher@cerp.gouv.qc.ca afin que nous vous fassions suivre la procédure à cet effet. Enfin, si vous préférez nous les adresser par la poste, veuillez nous les faire parvenir par messagerie à l'adresse suivante :

M^{me} Nicole Durocher
Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics
600, avenue Centrale, Val-d'Or (Québec) J9P 1P8

Également, vous avez la responsabilité de nous aviser lorsque les documents ou les renseignements transmis en réponse à la présente ont un caractère confidentiel ou privilégié. Nous vous invitons donc à nous en faire part par écrit et à contacter, au besoin, le procureur en charge du dossier afin d'avoir une discussion sur l'utilisation qui pourra être faite desdits documents ou renseignements.

Pour toute autre question concernant cette demande, veuillez en faire part directement par courriel à jacinthe.poisson@cerp.gouv.qc.ca ou par téléphone au 819 354-5002.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre correspondance, nous vous prions d'agréer, Madame Labbé, nos plus sincères salutations.

M^e Marie-Andrée Denis-Boileau

Procureure / Counsel

Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès


600, avenue Centrale, Val-d'Or (Québec) J9P 1P8

Tél.: (sans frais / toll free) 1 844 580-0113

Tél.: 819 354-4014

marie-andree.denis-boileau@cerp.gouv.qc.ca

www.cerp.gouv.qc.ca

@cerpQc

De : Pascale Labbé
A : Deirdre Geraghty
Date : 2018-06-12 08:08
Objet : Transférer : DG-0177
Pièces jointes : 2017-10-03_PAJ-CVAT.pdf; PPT_ÉTAT_AV_PAII_MCQ_2017-06-29_VF.pdf; Cadre de référence régional version 21.11.17_1.docx

Pascale Labbé
Bureau des affaires autochtones
Ministère de la Justice
418 646-5580, poste 20963

Avis de confidentialité: Ce message est confidentiel. Il est à l'usage exclusif du destinataire ci-dessus. Toute autre personne est par les présentes avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer ou de le reproduire. Si le destinataire ne peut être joint ou vous est inconnu, nous vous prions d'en informer immédiatement l'expéditeur par courrier électronique et de détruire ce message et toute copie de celui-ci.

>>> Jacques Prégent 2018-06-11 19:55 >>>

Bonjour Mme Durocher,

La présente vise à répondre à la demande DG-0177-C.

D'emblée, nous vous précisons que nous ne disposons d'aucune politique, directive, pratique ou mesure générale pour adapter les programmes de déjudiciarisation aux Autochtones tels que les PAJ-SM et le PTTCQ. Nous ne disposons non plus d'aucune statistique concernant la participation d'Autochtones à ces programmes, dans la mesure où les formulaires utilisés sont complétés pour des besoins bien précis (par exemple, demande de référence ou autorisation d'échange d'information) et qu'il n'est pas pertinent pour les fins de ce processus d'y préciser le statut d'autochtone ou non. Les responsables au niveau régional disposeraient de certaines informations sur la participation d'Autochtones dans certains programmes, mais cela ne permet pas de donner un portrait complet de tous les usagers autochtones ayant pris part aux programmes existants.

Relativement au PAJ-SM de la Cour municipale de Montréal, le MJQ n'étant pas impliqué dans ce programme, nous suggérons à la CERP d'adresser ses interrogations directement à cette cour.

Par ailleurs, dans le cadre du PAJ-CVAT de l'Abitibi-Témiscamingue qui a été lancé officiellement le 3 octobre 2017, il a été convenu avec le Centre d'amitié autochtone de Val d'Or que l'intervenant du PAJ-CVAT proposerait les services du Centre lorsqu'il est informé de l'origine autochtone de l'individu. L'intervention du Centre d'amitié doit se faire avec l'accord de la personne concernée, comme l'ensemble de la démarche du PAJ-CVAT. Nous vous transmettons le cadre de référence de ce programme qui est encore au stade de projet, dans lequel vous trouverez certaines informations en lien avec les Autochtones. M. Thierry Simard, du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue est disponible pour répondre à vos questions. Thierry_Simard@ssss.gouv.qc.ca

~~Relativement au PAJ-SM de Trois-Rivières, Le PAJ-SM de Trois-Rivières n'a pas de volet relatif aux Autochtones.~~

~~Toutefois, le Centre d'amitié autochtone de Trois-Rivières serait également impliqué mais sa participation est embryonnaire~~ dans le Comité intersectoriel en itinérance de la Mauricie et du Centre-du-Québec. Vous trouverez ci-joint une présentation de l'état d'avancement de leur plan d'action qui en fait mention.

Par ailleurs, veuillez noter qu'il n'y a actuellement aucun projet-pilote PTTCQ dans le Nord, mais des discussions exploratoires sont en cours avec certains représentants du Nunavik. De même, précisons qu'il en est ainsi également avec des représentants de la Côte-Nord afin de desservir la clientèle innue. Il est important de rappeler que ce type de programme est sous la responsabilité principale de la Cour du Québec.

En espérant le tout conforme à vos attentes,

Jacques Prégent pour
Pascale Labbé
Bureau des affaires autochtones
Ministère de la Justice
418 646-5580, poste 20963

Avis de confidentialité: Ce message est confidentiel. Il est à l'usage exclusif du destinataire ci-dessus. Toute autre

personne est par les présentes avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer ou de le reproduire. Si le destinataire ne peut être joint ou vous est inconnu, nous vous prions d'en informer immédiatement l'expéditeur par courrier électronique et de détruire ce message et toute copie de celui-ci.

Avis de confidentialité: Ce message est confidentiel. Il est à l'usage exclusif du destinataire ci-dessus. Toute autre personne est par les présentes avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer ou de le reproduire. Si le destinataire ne peut être joint ou vous est inconnu, nous vous prions d'en informer immédiatement l'expéditeur par courrier électronique et de détruire ce message et toute copie de celui-ci.

Le Programme d'accompagnement justice-clientèles vulnérables de l'Abitibi-Témiscamingue prend son envol

Rouyn-Noranda, le 3 octobre 2017 – Après un peu plus de deux ans de travaux, le Programme d'accompagnement justice-clientèles vulnérables de l'Abitibi-Témiscamingue (PAJ-CVAT) a officiellement pris son envol le 2 octobre 2017. Le PAJ-CVAT est déployé dans un premier temps à Val-d'Or sous forme de projet pilote d'une durée d'un an. Il sera ensuite étendu à l'ensemble du territoire de la région.

Un total de 14 organisations partenaires provenant des secteurs de la sécurité publique, de la justice, des milieux communautaires, des milieux autochtones et du secteur de la santé et des services sociaux ont travaillé à la concrétisation du programme.

Le PAJ-CVAT découle du constat de plusieurs intervenants : des personnes aux prises avec différents problèmes de santé mentale ou de déficience intellectuelle se retrouvent à répétition dans les systèmes régionaux de justice et de santé et de services sociaux, notamment dans les urgences hospitalières.

« Le programme vise à améliorer le traitement judiciaire de ces personnes en proposant un suivi intégré et partagé par les gens des réseaux de la justice, de la sécurité publique, de la santé et des services sociaux et du milieu communautaire », précise Thierry Simard, agent de programmation, de planification et de recherche à la Direction des programmes santé mentale et dépendance au Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue.

Le PAJ-CVAT est un programme volontaire. Les personnes seront principalement référées par les services de police. Le programme favorisera l'encadrement, le traitement adapté et le suivi continu des contrevenants au lieu d'un simple recours à l'emprisonnement, dans l'optique de prévenir la récidive et par le fait même, d'assurer une meilleure protection du public.

Une équipe opérationnelle composée d'un juge désigné, d'un procureur du Directeur des poursuites criminelles et pénales, de l'avocat de la défense et de l'intervenante-pivot du CISSS travaillera en étroite collaboration avec un ensemble de partenaires dans le suivi intégré des personnes ayant accepté de participer au PAJ-CVAT. Un comité de suivi sera mis en place dans l'optique de soutenir l'ajustement de certains processus et de prévenir ou résoudre certaines difficultés opérationnelles mineures.

Ce projet s'inscrit dans le cadre des travaux du comité directeur intersectoriel en itinérance de l'Abitibi-Témiscamingue (CDIAT) et s'appuie notamment sur trois projets similaires qui ont fait leurs preuves : le Programme d'accompagnement Justice (PAJ) en santé mentale de Montréal ainsi que les PAJ en santé mentale de Trois-Rivières et St-Jérôme.

- 30 -

Source : *Renée Labonne*
Chef d'équipe en communications
819 825-5858, poste 2509

Composition du comité de travail PAJ-CVAT

- Ministère de la justice
- Service de probation
- Sûreté du Québec
- CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue
- Communauté de Kitcisakik
- Communauté du Lac Simon
- Centre communautaire juridique de l'AT
- Greffe de la Ville de Val-d'Or
- Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or
- Centre résidentiel communautaire
- Direction des services professionnels correctionnels du ministère de la Sécurité publique
- Cour du Québec
- Directeur des poursuites criminelles et pénales
- Centre de détention d'Amos